



LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA BONNÉE

SMBB



La Nouvelle Bonnée avant et après travaux

QU'EST-CE QU'UN SYNDICAT MIXTE ? ET POURQUOI ?

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Bonnée (SMBB) est un établissement public qui assure la gestion des rivières pour le compte des collectivités.

Les collectivités adhérentes au SMBB sont la Communauté de communes du Val de Sully et la Communauté de communes des Loges.

Le SMBB est compétent sur les communes situées dans son bassin versant : Saint-Martin-d'Abbat, Bouzy-la-Forêt, Germigny-des-Prés, Saint-Benoit-sur-Loire, Bray-Saint-Aignan, Bonnée, Les Bordes, Saint-Père-sur-Loire et Ouzouer-sur-Loire.

La gestion des rivières concerne tous les habitants du bassin versant, et doit être réfléchi depuis l'amont vers l'aval. Le SMBB permet de mobiliser des moyens et des niveaux de compétences techniques qui ne seraient pas forcément accessibles à toutes les collectivités.

LE BASSIN VERSANT DE LA BONNÉE

Le bassin versant s'étend sur 182 km² avec un réseau hydrographique de 80 km de cours d'eau permanents.





Deux rivières, le Ravoir et le Rançon, s'écoulent principalement sur la commune d'Ouzouer-sur-Loire, confluent pour donner naissance au cours d'eau principal : la Bonnée.

La Bonnée parcourt 23 km jusqu'à sa confluence avec la Loire à Germigny-des-Prés. Sur cette commune, elle est divisée en deux bras de rivières appelés l'Ancienne Bonnée et la Nouvelle Bonnée.

Sur son tracé, elle est alimentée par des affluents tels que le Saint-Laurent et le Milourdin prenant leur source en forêt domaniale.



Légende

-  Cours d'eau
-  La Loire
-  COMMUNE
-  Bassin versant de la Bonnée

QUELLES SONT LES MISSIONS DU SMBB ?

Le SMBB assure la GEstion des Milieux Aquatiques (GEMA) c'est à dire l'entretien, l'aménagement et la restauration des rivières.

Dès 2008, sous l'impulsion de nouvelles politiques européennes (Directive Cadre sur l'eau), le syndicat a eu l'opportunité de mettre en œuvre un premier programme pluriannuel de travaux. Ces programmes visent à mettre en œuvre des actions pour retrouver un bon état écologique des cours d'eau.

Lors du second programme d'intervention (2013-2017) :

- Les anciens barrages sur la Bonnée ont été supprimés pour assurer le libre écoulement de l'eau.
- Des banquettes en pierres calcaires ont été installées, afin de redynamiser les écoulements (photo ci-dessous)
- La végétation a été entretenue de manière à retrouver une végétation équilibrée et adaptée sur les berges.



LES OBJECTIFS ? LES PROJETS ?

L'objectif est d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau pour 2027.

Afin assurer la continuité de ces travaux qui permettent d'améliorer la qualité de l'eau et de diversifier les habitats pour la vie aquatique, le SMBB se lance dans l'élaboration d'un nouveau programme d'action. Les axes de travail seront :

- La continuité écologique (libre circulation de l'eau, des sédiments, des poissons),
- La restauration du lit pour permettre à la rivière de s'autoépurer et de diversifier ses habitats
- L'amélioration des débits (garantir des débits qui ne portent pas atteinte à la vie aquatique)

Une étude est en cours pour définir les travaux qui seront menés pour les 6 prochaines années. Cette étude se terminera en 2019, et les projets de travaux seront soumis à enquête publique.

Pour tous renseignements, conseils techniques ou réglementaires liés à l'entretien ou la réalisation de travaux sur la Bonnée et ses affluents vous pouvez contacter :

- la technicienne de rivière au 02.38.35.05.17 ou par mail à sibbonne@orange.fr

- les représentants du syndicat dans vos communes auprès de la mairie

Nous souhaitons également, améliorer notre communication, envers vous, habitants, riverains, élus, pour que nos actions soient mieux comprises.

Pour cela n'hésitez pas à nous contacter, nous travaillons à votre service, dans l'intérêt commun pour concilier les enjeux environnementaux avec les enjeux de notre territoire.

